



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Déchetterie communautaire :
avenant au marché de maîtrise
d'œuvre

Décision n° 17 04 29

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco , Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo , Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que par délibération n°100605 en date du 11 juin 2010, il a été décidé de retenir comme maîtres d'œuvre de la future déchetterie communautaire qui sera implantée à Contes les cotraitants Actom Architecture/ICA Ingénierie/Next Environnement pour un montant forfaitaire d'honoraires de 311 580,00€ HT (mission de base + missions complémentaires) soit 11,54% du montant de travaux estimé à 2 700 000€ HT.

Suite aux modifications apportées au programme initial, à la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires et à l'augmentation des indices du coût des constructions, le montant actualisé estimé des travaux est de 4 200 000€ HT d'où un nouveau montant forfaitaire d'honoraires proposé par les cotraitants porté à 358 317€ HT (8,53% du nouveau montant estimé des travaux) soit une hausse de 46 737€ HT.

Le président propose de suivre l'avis de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 23 mars 2017 et de signer avec le cabinet Actom Architecture un avenant d'un montant de 46 737€ HT.

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Autorise le président à signer avec le cabinet Actom architecture l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la déchetterie intercommunale qui sera implantée à Contes, pour un montant de 46 737€ HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170429-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/04/2017

